



PROCES-VERBAL
CT du 13 juin 2017
DIRECTION DES FINANCES ET-DES ACHATS

Sous la présidence de Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris

Assistent à la séance avec voix délibérative :

- **Au titre des représentants du personnel :**

M. Hervé STRAGLIATI, UNSA
M. Noël ZEILINGHER, UNSA
M. Boukhalfa Mourad ABDOUN, CFDT
M. Frédéric FREMONT, CFTC
M. Marylène DAIME, UCP

Assistent à la séance sans voix délibérative :

- **Au titre des représentants de la Ville de Paris :**

M. Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris
M. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats
Mme Virginie GAGNAIRE, Cheffe du Service des Ressources

- **Au titre de représentant suppléant du personnel :**

Mme Catherine MULLER, suppléante UNSA
M. Hichem KHOUANI, suppléant UNSA
Mme Sybille BOSQUILLON DE JENLIS, suppléante CFDT
Mme Nadine AURIEMMA, suppléante CFTC
M. Jean RUFFAULT, suppléant UCP

- **En qualité d'experts pour l'administration :**

M. François DESGARDIN, Sous-directeur de la Comptabilité
Mme Marie-Christine BARANGER, Cheffe du Service de l'Expertise Comptable
M. Nicolas MOLLARD, Adjoint au chef du pôle Recettes et Régies, Service de l'Expertise Comptable
M. Raphaël GOMEZ-ACOSTA, Chargé du dialogue social et du temps de travail

- **En qualité d'experts pour les représentants syndicaux :**

M. Abdelfattah IHLAMI, expert au titre de la CFTC

M. Julien BARGETON ouvre la séance consacrée à la poursuite de la modernisation de la sous-direction de la comptabilité mais également au bilan social, au bilan de formation 2016 et au lancement d'expérimentations en matière de temps de travail dans le cadre du déménagement à Bédier.

Les réorganisations de la sous-direction de la comptabilité et le futur déménagement sur le site Bédier concrétisent tout le travail mené mais peuvent être également source d'inquiétudes qui sont légitimes.

M. Julien BARGETON assure qu'il en a conscience et rappelle que tout a été fait pour répondre au mieux aux besoins et interrogations dont on fait part les représentants du personnel.

M. Julien BARGETON souligne également que le bilan social et le bilan formation reflètent l'exigence et la reconnaissance accordée à la DFA qui sert d'exemple à l'échelle de la Ville.

M. Julien BARGETON procède ensuite à la désignation des secrétaires de séance :

M. Hervé STRAGLIATI, représentant UNSA est désigné secrétaire de séance pour les représentants du personnel et Mme Virginie GAGNAIRE secrétaire de séance pour l'administration.

I- Approbation du PV du CT du 27 avril 2017

M. Julien BARGETON demande si le procès-verbal du comité technique du 27 avril 2017 suscite des remarques puis le soumet au vote. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - Points soumis pour avis

II.1. Poursuite de la modernisation de la Direction des Finances et des Achats

II.1.a. Création du nouveau Centre de Gestion des Recettes Parisiennes (CGRP)

M. Julien BARGETON invite M. François DESGARDIN à prendre la parole pour aborder le premier point soumis pour avis.

M. François DESGARDIN indique que le support présenté a pour objectif de faire un rappel des différentes étapes de la construction collective du CGRP. Dernière étape de la réorganisation de la sous-direction de la comptabilité, la création de CGRP permet d'extraire les fonctions de production relative à la recette du service de l'expertise comptable.

Ce projet a été construit en étroite collaboration avec les équipes (choix de l'organigramme, de la dénomination...) en s'inspirant de l'organisation du Service Facturier. L'objectif étant de proposer une meilleure offre de service aux directions et de permettre aux agents de jouir d'une offre de mobilité plus riche sur des métiers similaires.

La CFDT s'inquiète que ce gain de compétences des agents entraîne part la suite de nombreux départs avec pour conséquence des redéploiements de postes et/ou des recrutements d'emplois tremplin. Les indicateurs proposés risquent à terme d'être également modifiés.

M. Guillaume ROBERT rappelle que la DFA s'inscrit dans une politique de soutien à la reconversion des emplois tremplin. Ils n'ont pas vocation à pallier le départ des agents.

En revanche, les indicateurs pourront et doivent progresser pour suivre l'évolution des besoins des usagers et des autres directions opérationnelles.

L'UNSA observe que le CGRP est la seule entité de la sous-direction à ne pas porter le nom de service. L'UNSA craint que le focus ne soit porté que sur le SFACT et insiste sur la nécessité d'un équilibre entre les agents. D'ailleurs, l'UNSA rappelle son souhait que tous les agents comptables bénéficient de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) et de la Prime d'Intéressement Collective (PIC).

M. Guillaume ROBERT assure que le dialogue se poursuit avec la DRH concernant la possibilité d'étendre ces primes à tous les agents comptables.

La dénomination de CGRP a été proposée par les agents de même que le terme *Parisiens* a été ajouté pour affirmer l'appartenance à la Ville de Paris.

L'UCP se joint à l'UNSA pour demander que le CGRP soit appelé service au même titre que le SFACT.

M. Julien BARGETON et M. Guillaume ROBERT se disent tout à fait favorables. Ainsi le Président de séance opte pour cette nouvelle dénomination.

Le CGRP s'appellera Service de Gestion des Recettes Parisiennes (SGRP).

Sans autre question, M. Julien BARGETON soumet ce point pour avis. L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II.1.b. Ajustement organisationnel, repositionnement des missions du Service de l'Expertise Comptable (SEC) sur l'expertise et le conseil

M. Julien BARGETON invite M. François DESGARDIN à prendre la parole pour aborder ce second point soumis pour avis.

M. François DESGARDIN précise que ce réajustement accompagne le transfert de la fonction recette du service vers le SGRP. Les missions du SEC seront centrées sur les fonctions d'expertise comptable et de certification des comptes avec pour objectif d'améliorer l'expertise, l'écoute et le conseil.

M. François DESGARDIN cède la parole à Mme Marie-Christine BARANGER pour la présentation plus en détail de la réorganisation du SEC.

La CFTC souhaite savoir quel sera l'impact de ce réajustement sur l'effectif global du SEC.

M. Guillaume ROBERT assure que ce réajustement aura lieu à effectifs constants.

L'UCP remarque que l'organigramme actuel du SEC présenté page 9 indique que le service comptera 13 agents de catégorie A alors que le détail par pôle n'en dénombre que 11.

Mme Virginie GAGNAIRE précise que le détail n'intègre pas le chef de service et son adjoint.

La CFDT souhaite également savoir si le nombre d'apprentis, de stagiaires et de contrats aidés sera conservé.

M. François DESGARDIN confirme que les effectifs seront conservés.

L'UCP indique qu'il est important que les agents soient informés des indicateurs sélectionnés pour rendre compte de leur activité.

L'UNSA s'inquiète également du manque de visibilité de l'action du SEC qui joue un rôle d'expertise important au niveau des autres directions de la Ville.

M. Julien BARGETON rappelle que l'expérimentation de la certification des comptes de la Ville est un choix politique majeur de la Maire de Paris afin de s'assurer d'une bonne gestion des finances de la Ville.

À ce titre notamment le rôle du SEC est largement reconnu.

M. Guillaume ROBERT confirme que l'action de ce service peut manquer de visibilité et qu'il est donc nécessaire, au regard de l'importance du sujet, de s'en saisir pour une meilleure représentativité à l'échelle de la Ville.

Sans autre question, M. Julien BARGETON soumet ce point pour avis. L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II.2. Projet de bilan social DFA 2016

M. Julien BARGETON passe la parole à Mme Virginie GAGNAIRE pour la présentation du projet de bilan social 2016.

Mme Virginie GAGNAIRE souligne que l'année 2016 a été marquée par l'arrivée d'agents mis à disposition de la mission Facil'Familles contribuant en grande partie à la hausse des effectifs de la DFA (de 582 à 593 agents).

Le nombre de départs est stable par rapport à 2015 tandis que le nombre d'arrivées est lui supérieur de 20 agents ce qui relativise l'impact du futur déménagement vers Bédier sur les mouvements.

Enfin le bilan social intègre en 2016 deux nouveautés : un focus sur l'encadrement, 50% des agents de catégorie B et C encadrent et 57% des catégories A n'encadrent pas du fait des missions d'expertise qui leur sont confiées. Un focus également sur le suivi des droits syndicaux et le dialogue social pour mettre en avant, le travail et la qualité des échanges entre les représentants syndicaux et la DFA.

La CFDT souligne l'effort de la DFA à fournir des chiffres clairs et se félicite de l'importance accordée au recrutement de travailleurs handicapés mais constate également une diminution du nombre d'agents recrutés en contrat unique d'insertion.

La CFDT souhaite qu'un accompagnement spécifique soit accordé aux emplois tremplin pour les inciter à poursuivre leur activité à la DFA après le dernier mois d'évaluation.

De plus, la CFDT note une importante augmentation du nombre de jours épargnés sur les CET1 et CET2 en 2016 et se demande si cela est dû à une difficulté pour les agents à prendre des congés ou à une augmentation de leur charge de travail. Une vigilance de la part des chefs de service est nécessaire.

Mme Virginie GAGNAIRE indique que cette augmentation doit être analysée en fonction du nombre d'agents arrivés à la DFA et en possession d'un CET.

M. Guillaume ROBERT ajoute qu'il est particulièrement attentif à ce que les agents prennent leurs congés.

La CFTC souhaite savoir si les départs liés au déménagement sur Bédier est quantifiable.

M. Guillaume ROBERT indique que les supérieurs hiérarchiques et/ou le service des ressources organisent des entretiens à l'arrivée et au départ des agents. Le rapport d'étonnement a été élaboré et est à remplir par l'agent 3 mois après son arrivée pour faire état de son ressenti. Cela permet d'avoir des pistes d'amélioration sur l'organisation des services et la qualité de l'accueil des nouveaux arrivants. Cependant, même si le déménagement peut être un motif rien ne permet de constater un véritable effet Bédier.

La CFTC souligne que l'on ne tient pas compte des chiffres du 1^{er} trimestre 2017 et fait part de son inquiétude quant à la tenue des objectifs du SFACT s'il y a plus de départs que d'arrivées d'agents.

M. François DESGARDIN indique qu'il en sera tenu compte.

L'UNSA conclut que ce faible nombre de départs est sans doute la conséquence des efforts de certains services pour atténuer les effets négatifs du déménagement à Bédier. Les chiffres du bilan social témoignent également de l'exemplarité des agents.

Sans autre question, M. Julien BARGETON soumet ce point pour avis. L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II.3. Projet de bilan de formation 2016

Mme Virginie GAGNAIRE poursuit et présente le projet de bilan de formation de la DFA pour 2016.

Ce bilan traduit le souci pour la DFA de participer à l'amélioration des connaissances de ses agents notamment pour leur permettre d'évoluer professionnellement et d'avoir toutes les clés pour une mobilité future. La DFA est aussi particulièrement attentive à faciliter la prise de poste de ses nouveaux agents et à l'accompagnement des encadrants.

La direction expérimente de nouveaux modes de formation pour s'adapter aux besoins des agents. En plus de l'offre catalogue habituelle, des crédits délégués sont réservés pour des formations métier spécifiques et collectives utiles pour renforcer les échanges et les synergies au sein des équipes. Il existe aussi l'enveloppe des crédits déconcentrés pour rémunérer les formateurs internes.

À noter un investissement important des agents formateurs dans l'accompagnement des nouveaux arrivants et le volontariat pour la participation aux jurys fictifs ce qui constitue une réelle richesse pour la direction.

La CFTC souhaite savoir si le bilan tient également compte des agents qui participent aux formations flash à la sous-direction des achats notamment.

Mme Virginie GAGNAIRE indique que les chiffres présentés englobent toutes les formations internes.

La CFDT demande que les emplois tremplin bénéficient également de jurys fictifs pour se préparer aux oraux d'examen professionnel et que les supérieurs hiérarchiques sensibilisent les agents à utiliser leur compte professionnel de formation (CPF).

Mme Virginie GAGNAIRE précise que le CPF n'est pas encore appliqué à la Ville de Paris, les SRH sont en attente des directives de la DRH. Dès que ces directives seront connues une campagne d'information et de sensibilisation sera faite en direction des agents.

L'UNSA se félicite de ne plus avoir à demander le redéploiement des crédits pour répondre à l'évolution des besoins de formation professionnelle et souligne la grande réactivité des gestionnaires de formation.

La CFTC souhaite connaître la politique de la Ville concernant les agents qui ne font pas de vœux de formation. Peut-on imposer une formation sachant que l'on peut choisir jusqu'à trois formations ?

M. Guillaume ROBERT rappelle que 10% des agents de la DFA n'ont pas fait de demande de formation en 2016 et qu'il faut s'assurer qu'il s'agit des mêmes personnes d'année en année.

À l'échelle de la DFA le message est d'inciter et d'accepter les demandes de formation des agents pour favoriser leur employabilité future. De plus une réflexion est en cours pour mettre à disposition des agents des supports de formation intranet.

L'UCP remarque qu'environ 15 personnes ont demandé une formation en analyse financière business plan. Ces formations sont assurées par des organismes extérieurs. Ne serait-il pas possible comme pour les marchés publics de réaliser de courtes formations internes pour les agents qui seraient intéressés. Il s'agit de formations spécifiques mais une formation en interne permettrait d'avoir une information plus fiable.

M. Guillaume ROBERT considère qu'il s'agit d'une très bonne suggestion et précise qu'un travail du même ordre est réalisé au niveau du pôle P6 du service de l'expertise sectorielle et du service des concessions.

La CFDT souhaite connaître le calendrier prévisionnel pour la formation au logiciel HELIOS pour les futurs agents du SFACT.

M. Julien BARGETON prend note et assure qu'une réponse sera donnée dès que possible.

L'UNSA revient sur le projet de diffusion de supports de formation sur Intraparis et demande à ce qu'une attention particulière soit portée sur l'intranet DFA. Les informations ne sont pas toujours facilement consultables.

Sans autre question, M. Julien BARGETON soumet ce point pour avis. L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II.4 Temps de travail, expérimentations dans le cadre de l'arrivée à Bédier

II.4.a Expérimentation d'une troisième amplitude horaire (7h30-19h) pour les agents du Service Facturier (SFACT) et proposition d'une nouvelle plage fixe pour l'amplitude horaire existante 8h30-20h

Dans le cadre du déménagement sur Bédier et pour mieux correspondre aux rythmes de travail des agents DFA, il sera proposé à tous les agents de se positionner sur l'une des deux amplitudes horaires existantes (8h - 19h30 et 8h30 - 20h). L'amplitude horaire 8h30 - 20h permettrait aux agents d'arriver jusqu'à 10h et de partir à compter de 16h30.

Pour les agents du SFACT, une troisième amplitude horaire est proposée. Elle s'étend de 7h30 jusqu'à 19h avec un début de plage fixe à 9h et une fin à 15h30. Ces agents auront donc la possibilité de se positionner sur une des trois amplitudes horaires.

La CFTC s'interroge sur la raison de la mise en place d'une nouvelle plage horaire uniquement pour le SFACT. L'organisation du temps de travail concerne tous les agents suivant leur choix de vie et ne devrait pas être décidé uniquement en fonction des nécessités de service.

M. Guillaume ROBERT rappelle que ce nouveau dispositif est une expérimentation qui pourra suivant les résultats obtenus s'étendre à tous les agents de la DFA. Il précise que les horaires d'ouverture d'un service dépendent principalement de la notion de service public. Les services de la DFA n'ont pas tous le même rythme de travail et certains doivent pouvoir être joignables par les autres directions de la Ville ou par le cabinet de la Maire après 15h30.

La CFTC souhaite également savoir combien temps durera cette expérimentation.

Mme Virginie GAGNAIRE indique que le dispositif sera expérimenté sur 3 mois. Des points d'information réguliers seront réalisés lors des réunions mensuelles OS.

II.4.b. Passage au forfait journalier de 7h48 pour les encadrants volontaires après avis du supérieur hiérarchique

Mme Virginie GAGNAIRE indique qu'il s'agit là d'un choix de la direction pour tenir compte de la réalité des fonctions d'encadrants.

Le forfait permet aux cadres volontaires avec accord du supérieur hiérarchique de ne badger qu'une seule fois par jour et ainsi d'organiser leur temps de travail librement. L'agent continuera de générer 22 jours de RTT mais perd la possibilité de générer des jours de récupération.

Le dispositif a été étendu à tous les membres volontaires du codir dès le mois d'avril et il est proposé de l'étendre aux chefs de services et de bureau.

L'UNSA souhaite savoir si cette possibilité s'appliquera également aux cadres non encadrants.

M. Guillaume ROBERT précise qu'il s'agit là encore d'une expérimentation et qu'il faudra attendre un premier bilan et les directives de la DRH afin de voir s'il est pertinent d'en faire profiter tous les cadres.

M. Julien BARGETON se dit favorable au dispositif qui s'inscrit dans une démarche de responsabilisation, de simplification et d'instauration d'une relation de confiance.

Sans autres questions, M. Julien BARGETON soumet les deux points pour avis. L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

M. Julien Bargeton clôt la séance à 17h30.

Le Secrétaire,



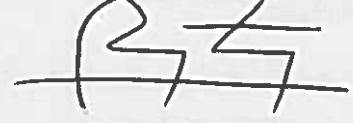
Virginie GAGNAIRE

Le Secrétaire Adjoint,



Hervé STRAGLIATI

Le Président,



Julien BARGETON



**PROCES-VERBAL
CHSCT du 13 juin 2017
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

Sous la présidence de Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris

Assistent à la séance avec voix délibérative :

- **Au titre des représentants du personnel :**

M. Hervé STRAGLIATI, UNSA
M. Noël ZEILINGHER, UNSA
M. Boukhalfa Mourad ABDOUN, CFDT
M. Frédéric FREMONT, CFTC
Mme Marylène DAIME, UCP

Assistent à la séance sans voix délibérative :

- **Au titre des représentants de la Ville de Paris :**

M. Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris
M. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats
Mme Virginie GAGNAIRE, Cheffe du Service des Ressources

- **Au titre de représentant suppléant du personnel :**

Mme Catherine MULLER, suppléante UNSA
M. Hichem KHOUANI, suppléant UNSA
Mme Sybille BOSQUILLON DE JENLIS, suppléante CFDT
Mme Nadine AURIEMMA, suppléante CFTC
M. Jean RUFFAULT, suppléant UCP

- **En qualité d'experts pour l'administration :**

M. Alexandre HENNEKINNE, Directeur Adjoint de l'Immobilier, de la logistique et des Transports
Mme Cécile BRUN, Adjointe à la Cheffe du service prévention de la DRH
Dr. Fadila DERRI, Médecine du travail
M. François DESGARDIN, sous-directeur de la comptabilité
Mme Marie-Christine BARANGER, Cheffe du service de l'Expertise Comptable
M. Nicolas MOLLARD, Adjoint au chef du pôle Recettes et Régies, Service de l'Expertise Comptable
M. Raphaël GOMEZ-ACOSTA, Chargé du dialogue social et du temps de travail

- **En qualité d'expert pour les représentants du personnel :**

M. Abdelfattah IHLAMI, expert au titre de la CFTC

M. Julien BARGETON introduit la séance à 17h30 et fait part de l'importance qu'il accorde aux interrogations et aux inquiétudes exprimées par les organisations syndicales afin d'améliorer les conditions de travail des agents mais également de sa préoccupation à tirer parti des évolutions organisationnelles pour qu'elles soient bénéfiques aux agents et participent à leur bien-être au travail. Il indique également son intérêt pour le travail de la direction et de la médecine préventive mené tout au long de l'année 2016 afin de permettre aux agents de travailler dans les meilleures conditions possibles et en toute sécurité. Le bilan hygiène et sécurité témoigne notamment de tout le travail effectué dans ce sens.

M. Julien BARGETON procède ensuite à la désignation des secrétaires de séance :

Mme Sybille BOSQUILLON DE JENLIS, suppléante CFDT, est élue à l'unanimité secrétaire du CHSCT et M. Frédéric FREMONT, CFTC, secrétaire adjoint.

Mme Virginie GAGNAIRE est désignée secrétaire de séance pour l'administration.

I- Approbation du PV du CHS CT du 27 avril 2017

M. Julien BARGETON demande si le procès-verbal du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 27 avril 2017 suscite des remarques puis le soumet au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III - Point soumis pour avis

III.1. Modernisation de la sous-direction de la comptabilité avec la création du Service de Gestion des Recettes Parisiennes et les ajustements d'organisation du Service de l'Expertise Comptable : Impacts sur les conditions de travail

Ce point ayant été abordé au cours du CT, M. Julien BARGETON demande s'il suscite des remarques puis le soumet au vote. Un avis favorable est rendu à l'unanimité.

III.2 - Projet de bilan de prévention DFA 2016 et présentation du rapport d'activité de médecine préventive 2016

M. Guillaume ROBERT cède la parole à Mme Virginie GAGNAIRE qui présente le projet de bilan prévention de la DFA pour l'année 2016. Ce bilan est l'occasion de mettre en exergue deux points spécifiques :

- Concernant les risques psycho-sociaux, un plan d'action a été validé et des actions concrètes lancées en 2016. Il convient de signaler notamment le lancement du rapport d'étonnement qui est transmis aux nouveaux arrivants pour recueillir un retour d'expérience global sur la prise de fonctions. Un bilan est en cours et sera partagé afin de faciliter les futures prises de poste. Un temps d'échange est également mis en place ponctuellement entre le chef du service des ressources et les agents au moment de leur départ sur les raisons de leur mobilité et leur retour d'expérience sur leur parcours à la DFA.
- Concernant le déménagement sur le site Bédier et afin de s'y préparer, la DFA a développé un réseau de prévention. Ce réseau est constitué d'agents volontaires et formés en prévention et en ergonomie pour accompagner les agents pour une installation sur le nouveau site dans les meilleures conditions possibles.

Mme Virginie GAGNAIRE donne ensuite la parole au Docteur Fadila DERRI qui présente le rapport d'activité 2016 de la médecine préventive pour les agents DFA.

En 2016, le service de médecine préventive a reçu 150 agents DFA pour une visite médicale périodique dont 20 concernaient des agents travailleurs handicapés et 130 des visites médicales classiques.

Entre 2015 et 2016, ces visites médicales ont concernés 64% des effectifs de la direction avec une augmentation des visites à la demande de l'agent. 26 demandes pour un aménagement de poste dont 10 émanaient d'agents travailleurs handicapés et 7 pour du télétravail pour raison de santé.

L'UCP remarque qu'il n'est pas fait état de la prévention contre le tabagisme.

Le Docteur Fadila DERRI indique que le rapport ne tient pas compte de la prévention du tabagisme qui relève d'actions de prévention générale. Le service ne dispose d'ailleurs pas des outils statistiques adaptés pour en faire le bilan.

La CFTC souhaite savoir quelle est la procédure pour faire une demande de télétravail pour raison de santé.

Mme Virginie GAGNAIRE indique que l'agent peut directement faire une demande de visite médicale, ou en faire la demande au service des ressources, pour savoir si sa situation permet le télétravail pour raison de santé. Si l'avis rendu par la médecine préventive est favorable, il peut alors faire une demande de

télétravail pour raison de santé via le portail télétravail. Il sera ensuite reçu par son supérieur hiérarchique pour envisager ce qu'il est possible de mettre en place.

La CFDT s'interroge sur les pièces à fournir pour bénéficier du télétravail, faut-il transmettre son dossier médical ?

Le docteur Fadila DERRI confirme qu'il est nécessaire que l'agent fournisse son dossier médical afin que le service de médecine préventive dispose de tous les éléments nécessaires pour étudier la demande. Il est d'ailleurs important que l'agent se présente à la médecine préventive au moment du renouvellement pour savoir si l'état de santé nécessite encore cette aménagement du temps de travail.

La CFTC souhaite également savoir quels sont les critères de refus.

Mme Virginie GAGNAIRE indique que le premier critère reste l'autonomie de l'agent auquel viennent s'ajouter l'ancienneté dans le service garantissant une bonne adaptation au fonctionnement spécifique de chaque service. L'éloignement domicile-lieu de travail est également un critère. Bien-sûr, la taille (effectif) du service est à prendre en compte pour ne pas déstabiliser son organisation.

La CFTC s'interroge sur le fait que les compétences n'entrent pas en compte pour bénéficier du télétravail.

M. Guillaume ROBERT précise que cela fait partie du critère « autonomie de l'agent ».

Sans autres questions, M. Julien BARGETON soumet les deux points au vote. Un avis favorable est rendu à l'unanimité.

IV - Point soumis pour information

IV.1 - Compte-rendu de visites du site « Bédier » par la Mission Inspection Santé Sécurité au Travail

M. Guillaume ROBERT introduit ce point en rappelant que le déménagement vers le site Bédier initialement prévu fin août est reporté de 3 mois par le promoteur. Pour l'instant, la date définitive n'est pas connue.

Le retard ne concerne que Bédier Ouest mais le choix a été fait de déménager tous les services de la DFA en même tout en tenant compte des contraintes d'activité en particulier de la clôture comptable.

M. Julien BARGETON regrette que l'annonce du report fût si tardive et précise que les contraintes d'activité des services seront bien prises en compte pour le déménagement.

L'UNSA indique qu'il faut exiger un engagement ferme de la part du promoteur sur la date de déménagement car cela est préjudiciable pour le bon fonctionnement des services et il y a des risques de mal façon.

M. Alexandre HENNEKINNE assure que toutes les précautions seront prises pour éviter d'éventuels problèmes de construction. En plus des 3 mois de report, un délai de prise en main des nouveaux bâtiments par les services de la DILT est prévu avant l'installation dans les locaux.

L'UCP et la CFDT renouvellent leurs observations concernant la différence de qualité de l'air entre les deux bâtiments à cause de niveaux de filtration différents. Cela constitue un réel motif d'anxiété pour les agents.

M. Alexandre HENNEKINNE précise que les filtres installés sur Bédier Ouest permettront d'atteindre une qualité de l'air élevée.

M. Guillaume ROBERT rappelle que les filtres utilisés répondent à des standards de filtration élevés, la différence entre les deux systèmes ne constitue donc pas un motif d'inquiétude sérieux.

La CFDT considère qu'il n'est pas possible d'avoir une appréciation objective de cette qualité sans l'avis d'un expert et s'interroge sur la raison pour laquelle il n'est pas possible de demander l'installation de filtre à charbon sur Bédier Ouest comme pour Bédier Est.

M. Julien BARGETON rejoint le Directeur des Finances et des Achats sur la qualité supérieure des filtres par rapport à des bâtiments plus anciens et assure que des modifications seront faites si c'est nécessaire.

M. Alexandre HENNEKINNE ajoute que le marché de maintenance des bâtiments accorde une importance particulière à l'entretien des filtres.

La CFDT demande la création d'un document unique d'évaluation des risques professionnels et la mise en place d'un CHS CT inter-directions.

M. Alexandre HENNEKINNE indique que lors des dernières rencontres la constitution d'un comité de site a été validée regroupant des représentants du personnel des directions occupantes et de l'administration. À charge aux représentants de faire un retour au niveau de leur CHSCT respectifs.

Mme Virginie GAGNAIRE assure que le document unique sera construit après l'installation sur Bédier en collaboration avec les agents du réseau de prévention comme cela a été présenté en CHSCT en début d'année. Mme Virginie GAGNAIRE précise que la DPA et la DILT ont apporté une réponse au compte rendu de visites du site Bédier de la MISST et sera communiquée aux représentants du personnel.

M. Alexandre HENNEKINNE indique que ce document répond aux différentes questions posées par la Mission Inspection Santé et Sécurité au Travail (MISST) notamment sur le système de sécurité. Des agents de sécurité assureront le contrôle des accès aux futurs bâtiments. Les postes seront proposés aux équipes de l'agence Morland.

V - Questions diverses

L'UCP souhaite savoir s'il y a un retour du courrier adressé au STIF sur les propositions d'amélioration des transports pour l'accès à Bédier.

M. Julien BARGETON répond qu'il n'a pas eu de retour du STIF et qu'il fera une relance pour la prolongation des lignes de bus mais il n'y aura pas de mise en place de navettes ce qui constitue un service coûteux et difficilement adaptable aux horaires de travail des agents.

La CFTC souhaite savoir s'il y a un retour concernant la fermeture de la DFA pour le pont du 26 mai et le projet de renouveler le dispositif pour le pont du 15 août.

M. Guillaume ROBERT indique que 8 agents ont été présents pour le pont du 26 mai dont un agent qui a pris une demi-journée de congé.

Pour le pont du 15 août, la décision sera prise au niveau de chaque service. Un retour sera fait en réunion mensuelle OS.

A long terme, la question pourra se poser plus généralement sur l'ensemble des ponts.

La CFTC alerte sur la communication qui a été faite sur ce sujet aux agents par certains chefs de service et souligne un manque de pédagogie.

M. Julien BARGETON confirme assumer le choix de fermer les services de la DFA durant les ponts mais reconnaît que la forme peut être revue.

Sans autre question, M. Julien BARGETON lève la séance à 18h25.

Le Secrétaire,



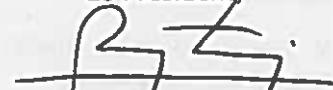
Virginie GAGNAIRE

Le Secrétaire Adjoint,



Sybille BOSQUILLON DE JENLIS

Le Président,



Julien BARGETON